

COIGNIERES MAG

#124 NOV / DÉC / JANV 2026

L'ESSENTIEL DE L'INFO

Dossier : Le CCAS, au service des Coigniéries

Coignières, belle et propre : tous concernés !

Le marché de Noël 2025

Un engouement général pour la nouvelle aire multisports intergénérationnelle !

Portrait : Manuela Da Costa, l'altruisme incarné



Le Centre Communal d'Action Sociale, au service des Coigniéries



Sommaire



Coignières MAG vous a interpellé,
dites-le-nous :
service.communication@coignieres.fr



VOIR P.6



VOIR P.8



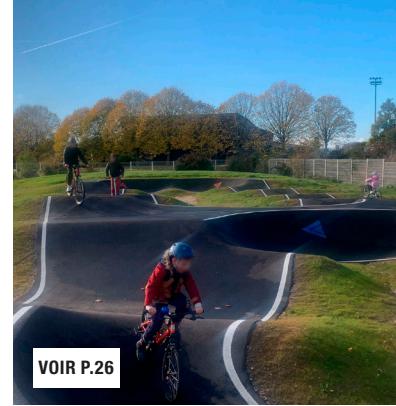
VOIR P.15



VOIR P.21



VOIR P.23



VOIR P.26

4 RETOUR EN IMAGES

8 DOSSIER

Le Centre Communal d'Action Sociale, au service des Coigniéens

14 COIGNIÈRES GÉNÉRATIONS

- Dispositif "Savoir nager"
- Opération "Coup de Pouce Clé"
- Politique de la ville : "Etre Français"

18 COIGNIÈRES AGIT

- Téléthon 2025
- Don du sang
- Concerts et spectacles à l'espace A.Daudet
- Les nombreux travaux réalisés
- Tous concernés pour une ville propre

22 ÇA BOUGE À COIGNIÈRES

- Commémoration du 11 novembre
- Journée des mérites
- 5^e édition du Salon de l'orientation et de la formation
- Le marché de Noël 2025

26 VIE SPORTIVE

Un engouement général pour la nouvelle aire multisports intergénérationnelle !

28 PORTRAIT

Manuela Da Costa, l'altruisme incarné

30 EN BREF

- Campagne de recensement
- Valorisation des Talents de Coignières
- Café des parents
- Portes ouvertes de l'association Art Gravure

32 VIE MUNICIPALE

À noter / Délibérations

33 COIGNIÈRES PRATIQUES

Informations

34 CARNET DES COIGNIÉRIENS

Bonheur - Félicitations - Regrets

35 TRIBUNES LIBRES



Chers Coigniéens, chères Coigniéennes,

Je vous renouvelle, en mon nom et au nom de l'équipe municipale, mes vœux de bonne et heureuse année 2026.

En ce début d'année, vous avez peut-être fait le choix de suivre de nouvelles résolutions, comme vous remettre au sport ou faire plus d'exercice, à l'instar de plus de 30% des Français. L'aire multisports récemment ouverte est ainsi faite pour vous. Pumptrack, terrains de volleyball, de basketball, piste d'athlétisme, zone de street workout... Cet espace vous permettra de mettre en pratique votre résolution. Les jours rallongeant et qui laisseront bientôt place à un temps plus clément, feront pleinement de cette aire un espace de rencontre, de détente et de loisirs. Alors, profitez-en !

Comme vous le verrez dans ce mag, ce début d'année est aussi le moment de faire un retour sur les derniers événements passés et les actualités de la commune mais aussi de vous rappeler tous les services proposés par le CCAS de Coignières. Aides légales, aides facultatives, accompagnement social et administratif, aide au logement : le CCAS est un interlocuteur de proximité pour les Coigniéens qui en ont besoin. Il propose également, tout au long de l'année, des actions et rendez-vous solidaires et intergénérationnels.

Enfin, avec l'arrivée progressive des beaux jours, les espaces extérieurs de la commune deviennent des lieux privilégiés pour les promenades, les activités de plein air et les moments de détente. Parcs, équipements de loisirs et cheminements offrent à chacun la possibilité de profiter du cadre de vie local, et de redécouvrir la commune au fil des saisons.

Je vous laisse désormais découvrir ce nouveau numéro. Bonne lecture.

Didier FISCHER

Votre Maire

Vice-président de SQY



INVESTITURE DES NOUVEAUX ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS ET DES JEUNES - 11 OCTOBRE

27 jeunes Coigniéens sont officiellement devenus membres du CMEJ, lors d'une cérémonie organisée au sein des Salons Antoine de Saint-Exupéry. À noter, la présence de Mme la Députée Anne-Sophie Ronceret, de M. le Maire, des élus locaux, dont l'adjointe au Maire déléguée aux politiques éducatives et aux écoles, la conseillère municipale déléguée à la participation citoyenne et l'adjointe au Maire en charge des fêtes et des cérémonies, des familles de nos jeunes élus, des directeurs des écoles élémentaires G. Bouvet et M. Pagnol, de la principale du collège ainsi que de la référente CMEJ Lauralee Cherasse.



BIEN VIVRE MON QUARTIER - 30 OCTOBRE

Porté par l'APES, en collaboration avec Seqens et la commune, ce projet axé sur l'écocitoyenneté s'est déroulé à la Maison de Voisinage. Basket-tri, bar à baskets pour donner une seconde vie à ses chaussures, customisation d'objets, conseils pratiques sur le tri, sensibilisation sur les chats du quartier : l'après-midi a été instructif pour les visiteurs, venus à la rencontre des prestataires (Les Fées Récup, Sneak'Coeur, l'ASDAC, PikPik Environnement, SQY).





CONCERT « HARPE ET ORGUE » DANS LE CADRE DES DIMANCHES MUSICAUX – 9 NOVEMBRE

Talentueux et renommés, les artistes Isabelle Lagors et Christian Ott ont interprété, à l'Église Saint-Germain d'Auxerre, des œuvres de Georges Bizet, Enrique Granados, Johannes Brahms, Piotr Ilitch Tchaïkovski, Gabriel Fauré et Maurice Ravel, devant un public de mélomanes totalement acquis à leur cause.



BOURSE AUX VÊTEMENTS ET AUX JOUETS – 23 NOVEMBRE

À la recherche d'habits (pour bébés, enfants et ados), de chaussures et de jouets, près de 300 personnes ont trouvé leur bonheur dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry, lors de cet événement organisé par l'association AAPEC-UNAAPE. Accompagné de son adjointe déléguée aux fêtes et aux cérémonies, M. le Maire est venu saluer les chineurs et les bénévoles de l'association.





PORTE OUVERTE DU GROUPE SCOLAIRE G. BOUDET À LA SUITE DE SA RÉNOVATION – 29 NOVEMBRE

Plusieurs familles coigniéennes ontarpenté les salles de classe, le dortoir, les espaces de restauration mais également les parties communes, (re)découvrant ainsi un établissement davantage fonctionnel et éco-responsable. M. le Maire, les élus de la commune, le directeur de l'école élémentaire Bouvet et les représentants des parents d'élèves étaient présents sur place.





CONCERTATION RELATIVE À L'EXPÉRIMENTATION DE LA ZONE 20 – 17 DÉCEMBRE

Depuis le 13 janvier 2025, les rues situées autour de la Mairie (rue de la Mairie, rue des Étangs, rue des Merciers et rue de Neauphle-le-Château) sont limitées à 20km/h. Près d'un an après cette expérimentation, plusieurs habitants se sont rendus sur place afin de faire le bilan. Cette mesure, dont l'objectif est de renforcer la sécurité des usagers vulnérables, a fait l'objet d'échanges constructifs.







Le Centre Communal d'Action Sociale, au service des Coigniériens

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un service public de proximité qui met en œuvre la politique sociale de la commune. Il accompagne les habitants dans leurs démarches, instruit les demandes d'aides sociales et soutient les personnes les plus fragiles. Le CCAS gère également la résidence-autonomie « Les Moissonneurs », qui accueille des seniors autonomes dans un cadre sécurisé et convivial, propice au lien social et au bien-être au quotidien.

Le CCAS accompagne au quotidien les Coigniériens dans leurs démarches sociales. En lien avec les partenaires locaux, institutionnels et associatifs, il informe et oriente les administrés dans l'accès à leurs droits et aux aides existantes. Il est présidé par le maire de Coignières et l'adjoint en charge de l'action sociale assure la vice-présidence.



LES AIDES LÉGALES

Le CCAS joue un rôle essentiel dans l'accès aux aides légales, c'est-à-dire les dispositifs d'aide prévus par la loi et financés par l'État ou par le Département. Ces aides permettent de soutenir les personnes âgées, en situation de handicap ou en difficulté financière. Le CCAS instruit les dossiers et transmet les demandes aux services compétents. Il accompagne les habitants tout au long de leurs démarches administratives. Parmi les principales aides légales :

- **L'aide sociale à l'hébergement (ASH)** : destinée aux personnes âgées ou en situation de handicap accueillies en établissement, lorsque leurs ressources sont insuffisantes pour couvrir les frais ;
- **L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)** : versée par le Département, elle aide les personnes de plus de 60 ans en perte d'autonomie à financer les services dont elles ont besoin.

LES AIDES FACULTATIVES

En complément des aides légales, le CCAS de Coignières met en place plusieurs aides facultatives destinées à soutenir les habitants dans leur vie quotidienne, selon leur situation et leurs ressources :

- **Aide au transport** : en lien avec le service emploi, elle soutient les demandeurs d'emploi et les familles dans leurs déplacements liés à la recherche d'emploi, à une formation ou à des démarches administratives. L'aide est attribuée sous forme de tickets de transport ou de rechargeement de carte Navigo ;
- **Carte « cadeau de Noël »** : distribuée chaque fin d'année aux enfants de 0 à 12 ans ainsi qu'aux seniors, aux personnes en situation de handicap ou retraitées au titre de l'inaptitude, sous conditions de ressources ;
- **Allocation énergie** : indemnité de 70€ par foyer versée aux foyers modestes (familles nombreuses, familles monoparentales, personnes âgées de 65 ans et plus, personnes âgées de 62 ans retraitées au titre de l'inaptitude au travail, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA) pour faire face aux dépenses énergétiques ;
- **« Objectif permis »** : dispositif pour les jeunes de 16 à 25 ans favorisant l'accès à l'emploi. En échange d'une action citoyenne bénévole de 35 heures, menée au sein d'une association ou d'une administration coigniérienne œuvrant dans le domaine social, solidaire, humanitaire, environnemental ou culturel, une aide pouvant aller jusqu'à 500€ est attribuée pour le financement du premier permis de conduire ;
- **Bourses d'études** : aides financières accordées à la rentrée scolaire aux collégiens, lycéens et étudiants issus de familles à faibles revenus.

Pour les élèves du collège :

- * Quotient de 0 à 220 inclus : bourse communale de 190€
- * Quotient de 221 à 529 inclus : bourse communale de 127€

Pour les élèves du lycée :

- * Quotient de 0 à 220 inclus : bourse communale de 224€
- * Quotient de 221 à 529 inclus : bourse communale de 175€

AIDE AU FINANCEMENT DU PERMIS DE CONDUITE AUTOMOBILE POUR LES COIGNIÉENS ÂGÉS DE 16 À 25 ANS*

Centre pour l'échange du permis de conduire

Sous conditions de ressources du foyer

Centre commun d'action sociale

ccasrp@coignieres.fr

01 34 61 45 75

Villedecoignieres

Coignières ÉCO SOLIDAIRE PAR NATURE

coignieres.fr

Pour les élèves de l'enseignement supérieur :

- * Quotient de 0 à 220 inclus : bourse communale de 238€
- * Quotient de 221 à 529 inclus : bourse communale de 191€ ;

- **Aide alimentaire** : grâce à une convention avec la Croix-Rouge et l'épicerie sociale d'Elancourt, le CCAS participe au financement des aides alimentaires pour les Coigniéens en difficulté.



LE SUIVI SOCIAL ET ADMINISTRATIF

Parallèlement aux aides légales et facultatives, le CCAS assure un suivi social et administratif de proximité pour les habitants de Coignières. Ce service s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés passagères, administratives, financières ou personnelles, ainsi qu'à celles qui ont besoin d'un accompagnement dans leurs démarches du quotidien. Le suivi social a pour objectif de prévenir l'exclusion et de faciliter l'accès aux droits. Il se traduit par :

- **Des entretiens individuels avec les habitants** afin d'évaluer leur situation et de trouver les solutions adaptées ;
- **Une aide à la constitution de dossiers administratifs** : accompagnement des habitants dans leurs démarches liées à la retraite, aux prestations de la CAF ou encore à la complémentaire santé solidaire (CSS) ;
- **Un accompagnement vers les partenaires spécialisés** (assistantes sociales du Département, associations caritatives, services publics, organismes sociaux...).

Le CCAS intervient également sur plusieurs missions administratives spécifiques :

- **Domiciliation** : ce dispositif permet aux personnes sans adresse stable mais ayant un lien avec la commune (emploi, scolarisation, suivi social, etc.) d'obtenir une adresse pour recevoir leur courrier et de disposer d'un justificatif de domicile. Un dispositif essentiel pour accéder à de nombreux droits et prestations ;
- **Entretiens sociaux dans le cadre des demandes de carte de résident** : sur sollicitation de la Préfecture, le CCAS évalue la situation d'intégration des ressortissants étrangers (stabilité, insertion, maîtrise du français, respect des valeurs républicaines) et transmet un rapport d'évaluation contribuant à la décision de délivrance du titre de séjour ;
- **Instruction des dossiers d'obligations alimentaires** : le CCAS peut être sollicité par le Conseil départemental pour recueillir les éléments sociaux relatifs à la situation des obligés alimentaires, dans le cadre d'une demande d'aide sociale pour une personne âgée ou handicapée. Il s'agit d'évaluer la capacité contributive des membres de la famille et d'émettre un avis social.

Enfin, le CCAS oriente les habitants vers les services d'aide à domicile et les accompagne dans leurs démarches de téléassistance, pour favoriser le maintien à domicile et la sécurité des personnes isolées.

Par ce suivi social et administratif, le CCAS se positionne comme un acteur de proximité et d'écoute, au service de tous les habitants, contribuant au maintien du lien social.



Cérémonie de naturalisation 2025

LE LOGEMENT

Le CCAS joue un rôle essentiel dans l'accès au logement et dans l'accompagnement des habitants confrontés à des difficultés résidentielles.

- En tant que service instructeur, il accueille toutes les personnes souhaitant déposer, renouveler ou actualiser une demande de logement social ;
- Il assure la gestion des logements sociaux vacants du contingent communal : étude des dossiers, présentation en commission et suivi auprès des bailleurs sociaux ;
- Le CCAS participe à des commissions partenariales réunissant la Préfecture, le Département et les bailleurs, afin de prévenir les expulsions locatives et d'accompagner les ménages en difficulté ;
- Il travaille également en lien avec les familles hébergées en hôtels sociaux ou à la résidence sociale ADEF, pour favoriser leur insertion et leur accès durable à un logement ;
- Le service aide les demandeurs dans leurs démarches : dossiers DALO (Droit au logement opposable), ACD (Accord collectif départemental) ou Action Logement ;
- Il assure aussi le suivi social des familles logées dans l'appartement à vocation sociale mis à disposition par la commune ;
- Enfin, le CCAS participe régulièrement aux instances locales du logement (commissions d'attribution, prévention des expulsions, etc.) aux côtés des partenaires institutionnels.



LE REGISTRE DES PERSONNES DITES VULNÉRABLES OU ISOLÉES

Ce document communal permet au CCAS de porter assistance et de conseiller les administrés inscrits, en cas de situation de crise exceptionnelle (canicule, grand froid...). Réservée aux 65 ans et plus, aux habitants de plus de 60 ans reconnus inaptes au travail, aux personnes en situation de handicap mais également aux administrés en situation d'isolement, cette inscription est facultative et peut être effectuée par le demandeur ou par une tierce personne (les données collectées restent confidentielles). Le formulaire d'inscription est disponible à l'accueil du CCAS et sur www.coignieres.fr.



DES ÉVÉNEMENTS DIVERS ET VARIÉS

La solidarité étant une priorité pour les membres du CCAS, plusieurs temps forts sont organisés :

- **Marche rose** : dans le cadre d'Octobre rose, le CCAS et la Ville organisent, depuis 2024, une marche solidaire pour sensibiliser au dépistage du cancer du sein : « *En 2025, nous avons décidé d'organiser l'événement un mercredi afin de fédérer davantage. La conférence qui a suivi la marche s'est avérée instructive. Les femmes ont démontré un réel intérêt, en posant des questions sur les facteurs de risque et sur les modalités de dépistage, notamment. Elles ont appris à adopter les bons réflexes et à sensibiliser leur entourage. Grâce à la mobilisation des habitants, 274€ ont été collectés et reversés à la Ligue contre le cancer* », nous apprend Sandrine Delage, directrice du CCAS et de la résidence-autonomie « Les Moissonneurs » ;
- **Concert dans le cadre du Téléthon** : depuis plusieurs années, le CCAS, en partenariat avec la com-

mune et des entreprises locales, organise cette parenthèse musicale très appréciée. Le groupe Voc'Harmony et Maxime Petauton, conseiller municipal, se déplacent à la résidence-autonomie et interprètent des chansons de variété française et internationale. Les recettes sont évidemment récoltées au profit de l'AFM-Téléthon ;

- **Opération « une pile = un don »** : entre mi-octobre et fin décembre 2025, les Coigniéens étaient invités à déposer leurs piles usagées à la résidence-autonomie. Cette initiative a permis un recyclage responsable (protection des ressources naturelles, réduction de la pollution) et a participé à une avancée de la recherche médicale pour les maladies (chaque tonne de piles aide au financement des recherches et est convertie en don de 250€ en faveur de l'AFM-Téléthon).

Grâce aux agents du CCAS, des manifestations conviviales et festives enchantent également le public :

- **Table d'hôtes** : chaque mois, un déjeuner intergénérationnel se déroule à la résidence-autonomie, en présence des résidents de la structure, d'élus et de convives. Par ailleurs, le service de restauration de la résidence est accessible à l'ensemble des retraités non-résidents, tous les jours. Découvrez les menus sur www.coignieres.fr.
- **Thé dansant** : les Salons Antoine de Saint-Exupéry accueillent régulièrement cet événement prisé des seniors. Tango, valse, disco, madison, biguine, paso doble : ces derniers sont très inspirés, devant les talentueux orchestres et artistes présents sur place (Dominique Le-grand, Franck Despalins, Beltrame, duo Lacroix...).



- **Semaine bleue** : chaque année, début octobre, de nombreux temps forts culturels, activités manuelles et sportives sont proposés à nos aînés, lors de cette semaine nationale dédiée aux retraités. Au programme de l'édition 2025 : découverte de la boxe adaptée, atelier cardio-danse adapté, loto géant, conférence sur les secrets de Léonard de Vinci, séance d'automassage, animation florale...
- **Repas estival de la résidence-autonomie « Les Moissonneurs »** : en juin, les résidents partagent un déjeuner festif préparé par un traiteur, en présence des élus, des membres du CCAS et du conseil de vie sociale, des bénévoles et des agents. Une animation musicale rythme ce moment convivial et chaleureux.
- **Banquet-spectacle des seniors** : chaque année, en décembre, les retraités savourent un très bon repas et profitent de performances musicales dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry. Ceux qui ne peuvent pas être présents reçoivent un panier garni remis par le Maire, par son adjoint délégué à l'action sociale, par les agents du CCAS ou par les administrateurs du CCAS.
- **Des activités quotidiennes et gratuites** : les retraités n'habitant pas à la résidence-autonomie peuvent y venir afin de participer à une multitude d'animations coordonnées par Anne-Marie Lavoix, référente seniors. Motricité, self-défense, conférence sur la sécurité des conducteurs seniors, sophrologie, chorale, art-thérapie, yoga du rire, ateliers manuels : l'ennui n'a pas sa place à la résidence ! Inscriptions : 01 34 61 45 75 – ccasrpa@coignieres.fr.
- **Séjour à Trouville-sur-Mer** : depuis 2022, le CCAS organise une virée d'une journée en Normandie, au mois d'août. Ainsi, les familles coigniéries n'ayant pas forcément l'occasion de partir en vacances peuvent profiter du soleil et d'un bon bain de mer. En août dernier, 63 personnes ont pris part à cette excursion très agréable.
- **Visites culturelles et gastronomiques** : soirée au cabaret « L'Étincelle » à Pierres, visite de Château-Thierry (ville natale de Jean de La Fontaine), journée à Chantilly, virée à La Ferté-Bernard... Tous les ans, les agents du CCAS tiennent à organiser une sortie pour nos aînés. Une belle manière de rompre avec la routine et de découvrir de nouvelles villes.

LE MINIBUS DU CCAS, UN MOYEN DE TRANSPORT QUI FACILITE VOTRE QUOTIDIEN !

Depuis 2018, un minibus a été dédié au CCAS : « *Destiné aux seniors de 60 ans et plus, aux personnes en situation de handicap ou vulnérables, ce service propose un accompagnement personnalisé pour les rendez-vous médicaux, les démarches administratives ou les courses. Il fonctionne les lundis, mercredis et vendredis, de 8h30 à 17h, dans un rayon de 15 km autour du domicile (sauf cas particuliers). Les réservations doivent être effectuées 48h à l'avance auprès du CCAS au 01 34 61 45 75* », déclare la directrice du CCAS Sandrine Delage.



AU CCAS, UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS COMPÉTENTS À VOTRE SERVICE

Les agents du CCAS interviennent de manière mutualisée entre les différents services : le CCAS, la résidence-autonomie « Les Moissonneurs » et le pôle logement. Cette organisation permet de mobiliser les compétences de chacun selon les besoins : accompagnement social, gestion administrative, animation, entretien, restauration ou maintenance. Cette polyvalence favorise la continuité du service public et garantit un accompagnement de qualité pour tous les Coigniéries.

Onze agents travaillent au CCAS :

- Une directrice CCAS/RA ;
- Une directrice adjointe CCAS/RA ;
- Une chargée d'intervention sociale ;

- Une assistante de direction des pôles ;
- Une référente seniors ;
- Une référente finances ;
- Une référente accueil CCAS/RA et instructrice des aides légales et facultatives ;
- Un référent technique/chauffeur de minibus ;
- Trois agents en charge de la restauration et du nettoyage.

Par ailleurs, huit élus du conseil municipal et huit membres qualifiés constituent le conseil d'administration du CCAS.

ENFANCE

Des jeunes Coigniériens très actifs en cette fin d'année !



Le dispositif « Savoir nager », idéal pour développer son aisance aquatique

Dans le cadre de la politique de la ville, avec le soutien de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), **une dizaine de jeunes Coigniériens ont appris les bases de la natation à la piscine du Mesnil-Saint-Denis, durant les vacances de la Toussaint**. Une opération salvatrice, ayant permis aux jeunes nageurs de se sentir à l'aise et en confiance dans l'eau ! À la fin de ce stage d'une semaine, Frédéric Rose, Préfet des Yvelines, Marc Tschiggfrey, Préfet délégué à l'égalité des chances, Sophie Martin, déléguée du Préfet, M. le Maire, l'adjoint au Maire en charge de la jeunesse, le Maire du Mesnil-Saint-Denis et le directeur des services académiques de l'Éducation nationale sont venus féliciter les enfants pour leurs progrès considérables.

Une première veillée nocturne enfants/parents au centre de loisirs

À l'occasion d'Halloween, un jeu d'énigmes était proposé à « La Farandole » le 31 octobre dernier. Tombés dans une faille temporelle et séparés de leurs enfants, les parents pouvaient communiquer avec eux uniquement par téléphone. Pour se retrouver, la coopération et le sens de l'observation étaient primordiaux ! Cet excellent concept a favorisé l'esprit d'équipe, l'écoute, la confiance et la convivialité. L'adjointe au Maire en charge des fêtes et des cérémonies, la conseillère municipale déléguée à la participation citoyenne ainsi que le directeur par intérim de l'action scolaire et éducative ont pu constater la bonne ambiance générale, rendue possible par l'équipe d'animation du centre de loisirs, à l'origine de cette belle soirée.

Programme de Réussite Éducative (PRE) : des clubs « Coup de pouce CLÉ » pour prévenir le décrochage scolaire

Depuis le début du mois de novembre 2025, ces dispositifs facilitent l'apprentissage de la lecture et de l'écriture pour les élèves de CP des écoles M. Pagnol et G. Bouvet. **Organisés les lundis, mardis et jeudis, de 16h30 à 18h (hors vacances scolaires), ces clubs remédient aux difficultés rencontrées par certains élèves coigniériens.** Grâce au soutien de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), ce suivi personnalisé et bénéfique se poursuivra jusqu'à la fin de l'année scolaire. Bonne nouvelle pour nos jeunes apprenants !



Les CM2 des écoles Bouvet et Pagnol brillent dans l'improvisation théâtrale

Les petits Coigniériens ont démontré leur sens de la répartie le 4 décembre dernier, sur la scène de l'Espace A. Daudet. Composé de leurs parents, du corps enseignant et de l'inspectrice de l'Éducation nationale dans la circonscription d'Élancourt, le public a vivement salué l'excellente performance de nos jeunes comédiens. Un beau projet pédagogique, porté par le service « développement culturel », en partenariat avec l'association Déclic Théâtre de Trappes et la régie du théâtre.

Pendant les vacances de Noël, des activités à foison pour les 3-11 ans

Les animateurs du centre de loisirs ont, une fois de plus, proposé une myriade d'activités manuelles, sportives, culturelles et ludiques aux enfants (confection de pâtisseries, jeux musicaux, rédaction d'une histoire d'hiver et d'une carte de fin d'année, sortie à Royal Kids, élaboration d'un cadre photo, loto intergénérationnel, création de sapins, temps sportifs...). **De multiples objectifs pédagogiques ont été atteints : renforcer la motricité et la coordination, stimuler la créativité, développer l'autonomie, travailler la précision, améliorer l'écriture, valoriser le lien social...** Remercions l'équipe d'animation pour son accompagnement de qualité !

La pause méridienne, un moment très apprécié des enfants

Tous les jours, ces derniers multiplient les animations ludiques et sportives adaptées à leur âge. **Jeux de société, babyfoot, initiation au hockey, pratique du basket, découverte de l'ultimate (frisbee) : les écoliers se dépensent physiquement et s'amusent, que ce soit au centre de loisirs, sous le préau, dans la cour de récré ou sur la nouvelle aire multisports intergénérationnelle !** À noter que des règles de vie ont également été fixées dans le but de garantir une ambiance apaisée dans les réfectoires. Ainsi, le temps du midi est devenu un véritable moment éducatif, entre détente et apprentissage pour nos apprenants.



Les diplômés, à l'honneur !

Le 6 novembre 2025, une cérémonie de remise du brevet et du certificat de formation générale s'est déroulée au collège de la Mare aux Saules, en présence de Madame Prunier, principale, des équipes éducatives, du Maire de Coignières, de l'adjointe au Maire en charge des fêtes et des cérémonies mais également du conseiller municipal délégué représentant la commune au sein du collège. **Le même jour, les impétrants du CFA AFFIDA, engagés dans des formations professionnelles en commerce et en vente, ont également récupéré leur diplôme.** Ils ont été félicités par le président d'AFFIDA, le directeur général, la responsable du site de Coignières, leurs enseignants, l'adjointe au maire en charge de l'économie et de l'emploi, leurs proches mais également leurs maîtres d'apprentissage. Bravo à tous !



Première édition de la SQY CUP à l'Urban soccer de Guyancourt
Jeudi 13 novembre, sept Coigniéens ont défendu les couleurs de notre ville, lors de ce tournoi de foot à 5 entre jeunes de SQY. Constituée de cinq garçons et de deux filles âgés de 14 à 17 ans, l'équipe s'est hissée à la 5^e place (sur 12). L'adjoint au Maire en charge de la jeunesse mais également l'adjointe au Maire déléguée aux fêtes et aux cérémonies sont venus encourager nos sportifs.

Politique de la ville : **le projet « Être Français », une réflexion collective autour des valeurs de la République**



À l'occasion des 120 ans de la laïcité, Omar Youssef Souleimane est venu à la rencontre de jeunes Coigniéens le 22 décembre dernier, au Gymnase du Moulin à Vent.

Réfugié politique syrien, devenu Français en 2021, l'écrivain est revenu sur sa vie sous la censure en Syrie ainsi que sur les raisons pour lesquelles il a quitté son pays d'origine, dirigé par un dictateur. En se basant sur ce témoignage fort, les jeunes ont énuméré trois valeurs qu'ils sont en mesure d'appliquer en France et non pas ailleurs. Dans la foulée, Omar Youssef Souleimane a abordé la différence notable entre sa romantisation de la France à l'époque (pays de l'amour, etc.) et la réalité constatée dès son arrivée dans l'Hexagone (les difficultés administratives, les problèmes liés aux transports en commun...) : à ce moment-là, les adolescents ont proposé des axes d'amélioration face à des problématiques qu'ils ont identifiées en France.

Puis, les participants ont décliné leur identité, expliqué leur personnalité et raconté leur parcours, avant de rédiger une lettre inspirée de l'échange précédent et destinée à une personne fraîchement arrivée sur le territoire français. Comment l'aideraient-ils ? Quelles sont ses perspectives d'avenir en France ? À la suite de la lecture des différentes lettres à voix haute, un débat constructif a nourri cette belle initiative. En guise de conclusion, Omar Youssef Souleimane s'est épanché sur la suite de son histoire : pourquoi a-t-il décidé de rester en France ? Comment a-t-il obtenu la nationalité française ? Pourquoi s'est-il senti encore plus Français en retournant en Syrie ? **Nécessaire, ce projet pédagogique a permis aux adolescents coigniéens d'expliquer leur rapport à la citoyenneté mais aussi d'aborder des sujets compliqués tels que la liberté d'expression, les discriminations, la crise identitaire...** Marc Tschiggfrey, Préfet délégué à l'égalité des chances et Sophie Martin, déléguée du Préfet, ont également assisté à ces échanges riches.



Une programmation dense pour les 11-17 ans

Visite du Musée Dreyfus et de la maison d'Émile Zola, sensibilisation à la dangerosité des rodéos urbains en partenariat avec l'ACIAC, dans le cadre de la politique de la ville, sortie au cinéma, renforcement musculaire, atelier cuisine, quiz, immersion au Parc des Princes, visite du Marché de Noël et de la fête foraine aux Jardins des Tuilleries, escape game... **Les vacances de Noël n'ont pas dérogé à la règle : grâce au service jeunesse, les adolescents coigniéens se divertissent, s'instruisent et se développent !**



SÉNIORS

Des animations quotidiennes pour tous nos seniors, à la résidence-autonomie « Les Moissonneurs »

Grâce à la référente seniors Anne-Marie Lavoix, les temps forts n'ont pas manqué ces dernières semaines. Pour rappel, ils sont ouverts à tous nos ainés.



ATELIERS MÉMOIRE : en collaboration avec l'association ARTZ, qui prévient les troubles de la mémoire auprès de nos aînés, de nombreux Coigniériens ont stimulé leurs fonctions cognitives en visitant, virtuellement, des musées et en découvrant des œuvres. Il s'agissait de peintures (Joseph Blanc - Persée, James Whistler - Arrangement en gris et noir n°1, Alexandre Cabanel - La mort de Francesca da Rimini et de Paolo Malatesta) mais également de sculptures (« Sapho » de James Pradier, « L'âge mûr » de Camille Claudel, « Ugolin et ses enfants » de Jean-Baptiste Carpeaux, « Héraklès archer » d'Antoine Bourdelle, « Le Prince impérial et le chien Néro » de Jean-Baptiste Carpeaux). Lors de ces ateliers, les seniors ont aussi découvert l'hindouisme et étudié deux personnage majeurs de l'histoire de France, à savoir Napoléon et Joséphine ;



ATELIERS DE PRÉVENTION SUR LA MARCHE : conseillés par un enseignant en activité physique adaptée, nos aînés ont marché, appris les bienfaits de cette pratique, travaillé leur équilibre et discuté sur des thèmes transversaux comme la nutrition et le sommeil ;

ATELIERS DE PRÉVENTION « SÉCURITÉ DES CONDUCTEURS SENIORS » : encadrés par les membres de la délégation des Yvelines d'AGIRabcd, les participants ont abordé, tous ensemble, les fondamentaux du code de route. Objectif de ce rappel important : préserver leur autonomie et renforcer leur sécurité ;



CONFÉRENCE SUR L'AUSTRALIE : les seniors ont pu s'évader le temps d'une présentation ! Une belle découverte de la faune, de la flore et des monuments locaux, en présence d'une conférencière de l'association « Événement Ciel ».

ACTIONS MENÉES



TÉLÉTHON 2025 : UN ÉMOUVANT CONCERT AUX BOUGIES À L'ESPACE A. DAUDET

Le 5 décembre dernier, plusieurs jeunes pianistes et violonistes de Coignières étaient réunis sur scène, sous la direction de leur professeure Madame Iryna Giraudet, qui officie au sein de l'association Coignières Foyer Club. De nombreux spectateurs sont venus assister à cet événement musical et solidaire. **Par le biais de leur contribution financière au profit de l'AFM Téléthon, ils ont soutenu la recherche médicale contre les maladies génétiques rares.** Bravo à tous !



DON DU SANG : LA MOBILISATION SE POURSUIT

Vous avez été nombreux à faire preuve de solidarité et de générosité le mercredi 15 octobre, en participant à la collecte de sang organisée en Mairie. Un grand merci à l'ensemble des donneurs ! **Prochain rendez-vous : mercredi 20 mai 2026, de 14h30 à 19h30, à l'Hôtel de ville.**



À L'ESPACE A.DAUDET, DES CONCERTS ET DES SPECTACLES PRISÉS !

Ces dernières semaines, des artistes de renom se sont succédé au théâtre.

Les mélomanes avaient coché la date du jeudi 27 novembre 2025. Et pour cause ! La légende Salif Keïta est venue interpréter les titres de son dernier album « So Kono » (« dans la chambre » en mandingue). Dans un format épuré, le chanteur malien, muni de sa guitare, a émerveillé l'auditoire ! **Des mélodies entraînantes, des thèmes diversifiés, un cadre intimiste : celui que l'on surnomme « la voix d'or de l'Afrique » a livré une performance exceptionnelle !**

Trois jours plus tard, l'heure était à l'ilarité générale, devant le nouveau spectacle « Ah...L'école ! » de l'humoriste Booder. Adepte de l'autodérision, la personnalité franco-marocaine a assuré un one-man-show drôle et touchant. Ses copains, le harcèlement scolaire, la récréation, ses profs : **Booder a brillamment divertit un public totalement acquis à sa cause.**

Profondément animé par ses textes, **Kery James a conquis une foule en liesse les 11 et 12 décembre**, à l'occasion d'un double concert haletant. Entraînés par le sens de la formule, par le ton subversif, par la voix et par le charisme de l'homme aux multiples casquettes (rappeur, chanteur, acteur, réalisateur et scénariste), les fans ont vécu un agréable moment face à une formation acoustique. La prestation de l'artiste franco-haïtien fera date !



ACTIONS MENÉES



Sente "Clair de lune"

DE NOMBREUX TRAVAUX POUR AMÉLIORER VOTRE QUOTIDIEN

- En raison de l'éboulement du mur longeant la sente « Clair de lune » en juin 2025, des travaux ont été engagés dès octobre. D'abord déconstruit, **le mur a ensuite été reconstruit à l'identique, en réemployant les pierres issues de la démolition.** En ce qui concerne l'assemblage, un mélange ciment/ chaux naturelle a été utilisé, avec une chaux naturelle pour le jointolement, conformément aux pratiques locales et à l'esthétique initiale. Dans la foulée, la sente a été rouverte au public. À noter que le parc adjacent fera l'objet d'un complet réaménagement courant 2026.
- Dans la continuité des travaux réalisés au sein du groupe scolaire G. Bouvet, **la cour de l'école élémentaire a été réaménagée pendant les vacances de la Toussaint.** Pose de buts et de paniers pour faciliter la pratique du football mais également du basket, plantation d'arbres mais aussi d'arbustes, installation de bancs et de tables, reprise de la peinture sur un mur : à la rentrée, les enfants ont apprécié découvrir leur nouvel espace récréatif !
- En octobre et en novembre 2025, des **travaux de réfection de la chaussée** ont été effectués sur la route de Lévis Saint-Nom (à hauteur du bassin du Val Favry) et dans la rue de la Mairie.
- Afin de garantir une meilleure surveillance à proximité du cimetière du Pont de chevreuse, **une caméra de vidéoprotection a été installée courant novembre.** Par ailleurs, une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite a également été créée.

Coignières, belle et propre : tous concernés !

Afin de garantir un cadre de vie accueillant aux Coigniéens ainsi qu'aux visiteurs, d'importants moyens humains et matériels sont déployés par la commune au quotidien. Mais la propreté reste l'affaire de tous : chacun, à son niveau, a un rôle à jouer.

Deux agents municipaux composent le service entretien propreté et collectent, du lundi au vendredi, des déchets sur nos 64 kms de voirie. Le premier utilise sa pince à déchets pour ramasser les papiers (et effectue, en moyenne, 18 000 pas tous les jours !), tandis que le second conduit un camion dédié aux déchets plus volumineux. **Voici la liste des déchets qu'ils ont ramassés en 2025 :**

- Déchets ménagers (sacs d'ordures ménagères, sacs plastiques, emballages, cartons, etc.) ;
- Déjections canines ;
- Déchets verts (branches, tontes de pelouse, restes de plantation) ;
- Déchets de construction (gravats, plâtre, planches et palettes en bois, WC, carrelage, poteaux, projecteurs) ;
- Objets encombrants (meubles, gros et petit électroménager, armoires frigorifiques, sèche-linge, matelas, imprimantes, pneus, fauteuils, canapés, caddies, etc.) ;
- Déchets textiles (vêtements, chaussures, sacs) ;
- Déchets dangereux (bouteilles en verre, bouteilles de protoxyde d'azote, amiante, bidons d'huile, véhicules épaves, moteurs).

Hormis le ramassage de 8m³ de déchets indélicatement jetés chaque semaine, en moyenne, sur la voie publique, les deux agents procèdent au vidage des corbeilles, au nettoyage des tags mais également à l'enlèvement des dépôts sauvages. **Selon un bilan réalisé par le service environnement, entre 200 et 250 m³ de dépôts sauvages ont été déversés sur notre territoire en 2025 !** À Coignières, la plupart des problématiques liées aux dépôts sauvages concernent les zones commerciales. Étant situées sur des terrains privés, la collecte relève des gestionnaires de ces zones et non pas de la commune ni de SQY.

DES DÉCISIONS FORTES POUR COMBATTRE LES INCIVILITÉS

Face à ces actes inadmissibles, des mesures ont été prises : « *Depuis quelque temps, lorsqu'il s'agit de dépôts sauvages sur des terrains privés, la commune met en demeure le propriétaire ou le syndicat de copropriété. Faute d'action de leur part, la commune fait intervenir un prestataire et l'intervention de l'entreprise chargée de l'enlèvement est refacturée au contrevenant. Des actions sont également menées pour inciter les entreprises à respecter les obligations légales. En effet, celles-ci doivent confier la gestion de leurs déchets à un prestataire agréé, par contrat (sous certaines conditions, les enseignes qui produisent de faibles volumes de déchets peuvent utiliser le service public de collecte des ordures ménagères). Malheureusement, en l'absence de contrat formalisé, il arrive que les bacs soient sortis par les entreprises mais jamais ramassés par le prestataire de SQY ou par un autre opérateur. Dans ce cas, les déchets s'accumulent et favorisent l'insalubrité. Afin de rappeler les acteurs économiques à leurs obligations, nous leur avons adressé un courrier. En complément, le directeur de la tranquillité*



ACTIONS MENÉES

publique ainsi que le directeur de l'économie et de l'emploi ont fait du porte-à-porte afin de sensibiliser certains commerçants à ce sujet », nous informe Céline Lacroix, directrice des services techniques, de l'environnement, de l'aménagement et de la démocratie de proximité. Pour rappel, les entreprises ont une responsabilité en tant que producteurs de déchets. Dans le cadre de la REP (responsabilité élargie du producteur), celui-ci est responsable de la gestion des déchets des produits en fin de vie. L'entreprise doit :

- Vérifier que son prestataire peut recevoir ses déchets ;
- Vérifier que ses déchets sont bien admis dans une installation adéquate, en particulier pour les déchets dangereux ;
- Tenir un registre de ses déchets.

Symbol de cette volonté de lutter contre l'insalubrité, un tarif d'enlèvement des dépôts sauvages forfaitaire de 700€ (correspondant aux frais inhérents au suivi et à l'enlèvement par les services) a été acté lors du conseil municipal du 8 février 2022. Confrontés aux dépôts sauvages importants (nécessitant environ 150 interventions par an, en moyenne), les agents du service entretien propreté peuvent compter sur un agréable soutien des Coigniéens : « *Pierre et Mickaël (les prénoms des agents, ndlr) apprécient cette proximité avec les habitants. La majorité d'entre eux sont sympathiques et bienveillants à leur égard : ils viennent les voir, discutent avec eux, leur offrent le café. Cela leur fait plaisir d'avoir un véritable lien avec les administrés* », confie Jonathan Duquesne, responsable du centre technique municipal.

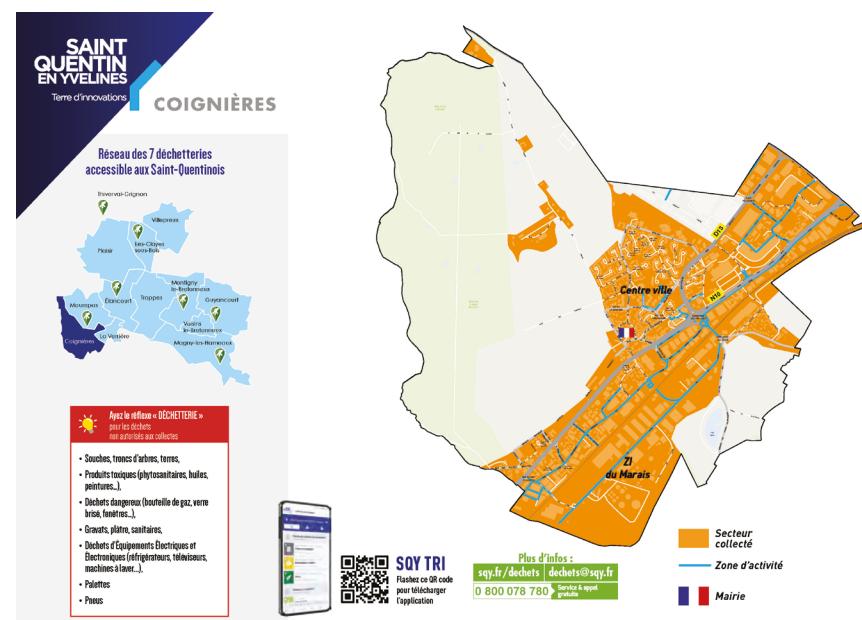


DES ÉQUIPEMENTS ET DES DISPOSITIFS QUI FACILITENT LA GESTION DES DÉCHETS

- **Rappel de la gestion des ordures ménagères**, emballages, déchets verts par SQY :



- **Le réseau des sept déchetteries est accessible aux habitants** des douze communes de SQY, sur présentation obligatoire de la carte déchets (gratuite) :



- **À ce jour, 67 corbeilles sont recensées à Coignières**, dont une partie est progressivement remplacée par des modèles bi-flux afin de se conformer à la loi AGEC, imposant le tri sélectif dans les espaces publics.



ACTIONS MENÉES

- **Des points d'apport volontaire émaillent le territoire :**
 - **Verre** (sept conteneurs) : parking de la gare, rue des Louveries, rue de la Prévenderie, rue du Mesnil-Saint-Denis, parking du tennis-club, parking du village centre (ancien silo HLM), allée du Moissonneur ;
 - **Textile** (quatre points « Le Relais ») : rue de l'Attelage (à l'angle de l'avenue de Maurepas), 30 avenue de la gare, parking de la gare, rue des Marchands (**rappel : il faut éviter de déposer des sacs à côté des bennes lorsqu'elles sont pleines : ces dépôts ne sont pas pris en charge par les relais mais bel et bien par les services municipaux. Nous vous invitons à les apporter dans une ressourcerie**) ;
 - **Piles électriques** (plusieurs endroits) : hall d'accueil de la Mairie, hall d'accueil du Centre Communal d'Action Sociale, nombreux commerces en ville ;
 - **DASRI** (Déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés) : située dans la pharmacie des Halles (Centre commercial « Les Halles d'Auchan » - RN10 - 01 34 61 96 04), une borne de collecte regroupe, de façon sécurisée, les déchets de soins.
- **Tri des biodéchets à la source** : dans le cadre de la loi AGEC de 2020 (loi anti-gaspillage pour une économie circulaire), SQY vous offre trois dispositifs de compostage :
 - Pour les pavillons avec jardin, mise à disposition d'un composteur individuel, avec une formation ;
 - Pour les immeubles et pavillons sans jardin, installation d'un composteur résidentiel pour dix logements minimum, avec formation et suivi ;
 - Dans votre quartier, mise en place de composteurs collectifs déployés progressivement sur le territoire de SQY jusqu'en 2029.
- **Deux distributeurs de sacs à déjections canines** sont installés dans l'allée des pommiers et dans le jardin Le Nôtre. **Pour rappel, tout propriétaire de chien est tenu de ramasser immédiatement les déjections canines localisées sur le domaine public. À défaut, une amende forfaitaire d'un montant de 135€ lui sera infligée.**
- Chaque année, en amont du **World Clean Up Day**, journée mondiale de nettoyage de notre planète, **les écoliers des élémentaires G. Bouvet et M. Pagnol participent à la collecte de déchets et d'emballages recyclables** à proximité des établissements scolaires, en présence de leurs enseignants et d'agents municipaux. Cette sensibilisation au respect de l'environnement est nécessaire !



- **Actualisation du plan de gestion des espaces verts** : évolutif, ce document stratégique formalise les différents types d'intervention de l'équipe des espaces verts, notamment en ce qui concerne l'entretien des pelouses et des accotements. Par exemple, aux abords des zones naturelles, des fauches tardives (une fois voire deux fois par an) sont réalisées afin de laisser des espaces pour les insectes et la microfaune. À l'inverse, certains lieux (Hôtel de ville, groupes scolaires) sont entretenus plus régulièrement (une fois toutes les deux semaines), dans le but d'offrir aux passants un beau cadre de vie. Ce plan de gestion, qui repose sur l'ajustement des pratiques selon les usages, la préservation des sols, la protection de la biodiversité

ainsi que la gestion durable de la ressource en eau, a fait l'objet d'une réflexion minutieuse : « *Aux côtés de Monsieur le Maire et de son adjoint en charge de la transition écologique, nous avons mené un diagnostic en marchant à l'échelle de la commune. Cette démarche nous a permis de parcourir l'ensemble de la ville afin d'identifier, pour chaque site, les pratiques les plus adaptées. En lien étroit avec le service des espaces verts, la responsable du service environnement a procédé à une cartographie complète. Le plan de gestion qui en découle recense de manière exhaustive l'ensemble des éléments : jardinières, arbres, massifs fleuris, etc. Véritable outil de travail interne, ce document*

centralise à la fois les retours des agents de terrain, les demandes des élus mais également les obligations réglementaires en matière environnementale. Notre objectif est de privilégier la durabilité, en réduisant notamment le temps consacré à l'entretien. La prochaine étape consiste à décliner ce plan en fiches actions, site par site. Cet outil permettra à tout nouvel agent du service de disposer d'informations claires et opérationnelles, en sachant précisément quelles interventions mener et à quels endroits », précise Céline Lacroix, directrice des services techniques, de l'environnement, de l'aménagement et de la démocratie de proximité.

ACTIONS MENÉES



• **Arrosage des espaces verts** : la commune possède quatre cuves de récupération des eaux pluviales, utilisées pour l'arrosage de nos massifs : une cuve de 5000 litres à proximité de la Mairie, une cuve de 5000 litres au niveau du centre de loisirs, une cuve de 5000 litres située à côté du centre médical et une cuve de 20 000 litres près de l'espace A. Daudet. « *Tous les ans, environ 40% de nos fleurs sont arrosées avec l'eau récoltée dans ces cuves* », déclare Morgan Hubert, responsable adjoint du centre technique municipal, qui explicite : « *Au fur et à mesure, nous supprimons les massifs nécessitant beaucoup d'entretien, en particulier le désherbage. Dorénavant, nous installons des bâches et du paillis. Cela limite l'utilisation de l'arrosage et réduit la pousse de mauvaises herbes. Cette réflexion globale nous permet d'optimiser notre temps, pour un rendu tout aussi qualitatif* ». À noter qu'un système d'arrosage au goutte-à-goutte, relié à un programmeur, est installé dans les jardinières municipales et s'enclenche la nuit.

• **Revégétalisation** : en 2025, 46 arbres ont été plantés à Coignières par les huit agents du service espaces verts. Un chiffre nettement supérieur aux années précédentes. À l'initiative de la responsable du service environnement et de la directrice des services techniques, ces huit agents devraient

d'ailleurs bénéficier d'une formation visant à faire évoluer leurs pratiques relatives à la taille des arbres. Ce domaine évoluant constamment, ces professionnels doivent se tenir informés des nouvelles recommandations et bonnes pratiques.

LES COIGNIÉRIENS, AUSSI CONCERNÉS

La salubrité de notre commune dépend aussi de l'implication des administrés. L'arrêté en date du 19 janvier 2024 précise le cadre réglementaire en ce qui concerne la propriété des voies, des trottoirs et des espaces publics.

Article 1 : dispositions générales

Il est interdit d'effectuer des dépôts, de pousser ou de projeter des déchets ou résidus de toute nature que ce soit, sur tout ou sur une partie du domaine public ou privé de la commune, sauf autorisation spéciale de l'autorité municipale. Cette interdiction comprend le jet, l'abandon ou autres dépôts de papiers imprimés ou non, de journaux, de prospectus, de cartonnages, de boîtes, d'enveloppes, d'emballages divers dans les édifices, édicules ou locaux d'utilité publique ou sur les bancs des rues et des promenades. Cette infraction est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 3^e classe, conformément à l'article R.633-6 du Code pénal, hors les cas prévus par les articles R.635-8 et R.644-2 du code précité.

Article 2 : nettoyage des voies communales et des chemins ruraux

Dans les voies communales et les chemins ruraux, les propriétaires riverains sont tenus de balayer, désherber, d'émuover ou de le faire faire sur la portion de trottoir située au droit de leur façade, sur toute la largeur dudit trottoir. Les titulaires d'une occupation privative du domaine public (étagères, terrasses...) doivent tenir constamment propres la partie concédée, ainsi que les trottoirs et les caniveaux au droit de l'emplacement qu'ils occupent. Cette infraction est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{re} classe, conformément à l'article R.610-5 du Code pénal.

Article 3 : déneigement et verglas

Lorsque la voie publique sera recouverte de neige ou de verglas, les propriétaires ou les occupants des lieux devront, au droit de leurs propriétés, prendre toutes les dispositions nécessaires pour débarrasser le trottoir de la neige et du verglas, sur toute la longueur de la propriété et des emplacements dédiés aux accès des propriétés.

La neige raclée sur les trottoirs devra être mise en tas ou au bord de la chaussée de façon à n'entraver ni la circulation publique, ni le libre écoulement des eaux.

Les propriétaires ou, à défaut, les occupants des immeubles, devront faire abattre la glace des gouttières des tuyaux de descente en mettant en place, au préalable, un périmètre de sécurité. En cas d'inexécution des dispositions du présent article, les propriétaires d'un immeuble seront tenus pour responsables en cas de désordres : le gestionnaire du domaine public se réserve alors le droit de les poursuivre le cas échéant. Cette infraction est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{re} classe, conformément à l'article R.610-5 du Code pénal.

Article 4 : mise à disposition des services techniques

En cas d'incapacité physique (mobilité réduite ou nécessitant des soins à domicile), le riverain pourra faire appel aux services techniques.

Article 5 : infractions

Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal, par tous les agents habilités à cet effet, et poursuivies selon les lois et règlements en vigueur.



VILLE ACTIVE

CÉRÉMONIE DU SOUVENIR DU
11 NOVEMBRE 1918

Le mardi 11 novembre 2025, M. le Maire, les élus de Coignières dont l'adjointe au Maire en charge des fêtes et cérémonies ainsi que le correspondant défense, des membres de l'association des anciens combattants, des élus du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes, des élèves de 3^e de la classe défense, des représentants des autorités civiles et militaires mais également des habitants de la commune ont rendu hommage aux combattants de la Première Guerre mondiale, place de l'église Saint-Germain d'Auxerre. **Allocutions, dépôts de gerbes, minute de silence, recueillement sur les tombes des aviateurs britanniques et verre de l'amitié ont jalonné cette manifestation patriotique.**



Préalablement à la commémoration de l'Armistice, **plusieurs classes de CM1 et de CM2 des écoles Bouvet et Pagnol, ainsi que des élèves de 3^e du collège de la Mare aux Saules, s'étaient rendus en Mairie afin de visiter l'exposition « Maurice Genevoix et ceux de 14 ».** En présence de leurs enseignants, du premier édile, de l'élu délégué aux cérémonies et du directeur par intérim de l'action scolaire et éducative, les apprenants ont ainsi découvert la vie dans les tranchées, la fraternité entre soldats tout comme le parcours de Maurice Genevoix, ancien officier et écrivain. Une exposition instructive, articulée autour de trois thèmes (« L'homme, le témoin », « Itinéraire de guerre » et « Fragments, la guerre au travers des écrits de Genevoix »).

JOURNÉE DES MÉRITES

Le 15 novembre dernier, les détenteurs du brevet et du baccalauréat (avec mentions « bien » et « très bien ») ainsi que les médaillés du travail (gratifiés pour leur longévité professionnelle) étaient à l'honneur, à la Maison de Voisinage. **Les impétrants ont reçu de la commune des cartes cadeaux, des chocolats, avant la remise de leurs diplômes** des mains du Maire de Coignières, accompagné de son adjointe en charge des fêtes et des cérémonies. Félicitations à tous les diplômés !

5^E ÉDITION DU SALON DE L'ORIENTATION
ET DE LA FORMATION

Le mercredi 19 novembre 2025, plus de 300 collégiens, lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi et salariés en quête de reconversion professionnelle sont venus échanger avec les 42 exposants (CFA, lycées généraux et techniques, écoles post-bac...) installés dans les salons Antoine de Saint-Exupéry. Désireux d'obtenir des informations leur permettant de trouver leur voie, les visiteurs sont repartis satisfaits ! Notons la présence de M. Nicolas Ventre, Sous-Préfet de Rambouillet, de M. le Maire, des élus municipaux dont l'adjointe au maire en charge de l'économie et de l'emploi, des élus de La Verrière, lors de cet événement brillamment organisé par les agents de la Direction de l'Économie et de l'Emploi.





VILLE ACTIVE



LE MARCHÉ DE NOËL 2025, UNE RÉUSSITE !

Le 6 décembre dernier, entre 10h et 20h, la place de l'église Saint-Germain d'Auxerre a vibré au rythme de cet événement familial, convivial et fédérateur. Comme chaque année, de multiples temps forts ont rythmé cette journée très attendue.

Stands de produits artisanaux et locaux (de bon augure pour faire ses emplettes, à quelques semaines des fêtes de fin d'année), ateliers ludiques et créatifs encadrés par les associations de Coignières (AAPEC-UNAAPE, API, l'association paroissiale et l'HPPEC), ferme pédagogique permettant aux enfants de se familiariser avec les animaux, balade à dos de poney, buvette gourmande tenue par le Comité des fêtes : la programmation a conquis les nombreux participants, dont M. le Maire et les élus de la ville, notamment l'adjointe au Maire en charge des fêtes et des cérémonies.

Un succès incontestable

La présence du Père Noël, tout au long de la journée, a évidemment enchanté le jeune public, ravi d'immortaliser cette belle rencontre lors d'une séance photo avec l'homme à la barbe blanche ! Suivie d'un discours de M. le Maire, l'illumination du sapin de Noël a émerveillé les visiteurs, invités, par la suite, à partager un verre de l'amitié servi par le service événementiel. Fariza Kecir, responsable du service événementiel, se réjouit du bon déroulement de la manifestation : « **La coordination entre les équipes (logistique, accueil, sécurité et animation) a été fluide, permettant un déroulement globalement serein de la journée. La fréquentation a été jugée très satisfaisante, avec une**



affluence régulière tout au long de la journée et des pics observés en début d'après-midi. Nous avons accueilli un public hétérogène, à savoir des familles avec enfants, des couples, des groupes d'amis, des Coigniériens mais également des visiteurs extérieurs. Les retours informels recueillis sur place ont témoigné d'un bon niveau de satisfaction des exposants et des visiteurs. Ces derniers ont notamment apprécié l'ambiance chaleureuse et la diversité des stands comme la qualité de l'accueil ».

Anticipation

Le marché de Noël valorise les artisans et les producteurs locaux en mettant en avant leurs créations : « **Les exposants ont globalement réalisé de bonnes ventes. Cette année, nous en avons accueilli de nouveaux, ce qui a permis une réelle diversité en matière de propositions artistiques et gustatives. Le réaménagement des stands a été efficace, permettant de fluidifier les allées et venues des visiteurs, tout en générant davantage d'espace pour les vendeurs** », déclare Fariza Kecir. Prévoyante, la responsable du service événementiel se projette déjà sur l'édition 2026, où de nouvelles surprises pourraient nous attendre.



VILLE ACTIVE

Un minutieux travail préparatoire

L'organisation du marché de Noël débute environ deux mois avant le jour J. La première phase (du lancement de l'appel à candidatures des exposants jusqu'à la clôture) permet le recensement des participants, l'analyse de leurs prestations et l'anticipation des besoins spécifiques. Une fois les inscriptions finalisées, un travail de planification du site est réalisé afin de positionner les exposants de manière cohérente, en tenant compte de la nature de leurs activités (alimentaire, artisanat, animations...).

Le travail collaboratif se poursuit alors : « *Les agents du CTM débutent, dès le lundi précédent le marché de Noël, l'installation logistique : mise en place des cabanes, des points électriques et des équipements. Parallèlement, une coordination étroite est assurée avec les différents prestataires (poneys, ferme pédagogique, animations diverses...) afin de garantir une implantation adaptée sur le site mais également de veiller au respect des contraintes techniques et de sécurité. Par ailleurs, la salle des mariages et la salle Vian font aussi l'objet d'une préparation spécifique pour accueillir les exposants et le public dans un cadre optimal. Enfin, chaque exposant reçoit, en amont de la manifestation, son numéro d'emplacement, facilitant ainsi son installation le jour J et assurant une circulation fluide lors de la mise en place* », précise Fariza Kecir. Une bonne synergie entre tous les acteurs est donc primordiale ! Remerciements au service événementiel, au centre technique municipal, à la police municipale, aux associations, aux prestataires et aux visiteurs, qui ont rendu ce marché de Noël 2025 inoubliable.

**UNE NOUVELLE DIÉTÉCIENNE EST ARRIVÉE À COIGNIÈRES**

Depuis le 15 octobre 2025, Emeline Lesassier propose des consultations diététiques personnalisées et adaptées à tous les publics (enfants, adolescents, adultes, seniors, femmes enceintes) au 3, rue de la Boissière, à côté du pôle de santé pluridisciplinaire.

Parallèlement à sa fonction de diététicienne au centre de rééducation de la Fondation Mallet à Richebourg, où elle officie depuis 20 ans, Emeline Lesassier a choisi de développer sa première activité libérale. **Dans son cabinet, la détentrice d'un BTS diététique reçoit, le mercredi et le samedi, les patients souhaitant modifier leur alimentation pour des raisons médicales (diabète, surpoids, obésité, pathologie cardiovasculaire, pathologie rénale, trouble digestif, dénutrition...) ainsi que les personnes en quête d'un meilleur équilibre alimentaire au quotidien.**

Sa philosophie de travail ? Être à l'écoute et garantir un accompagnement personnalisé à chaque patient : « *Lors du premier rendez-vous, j'échange avec le patient afin de connaître son mode de vie, son histoire, ses habitudes alimentaires et ses contraintes. Ensuite, je crée un plan alimentaire réalisable, que j'ajuste au fur et à mesure en*

fonction du retour de la personne », explique la professionnelle de santé.

Dotée d'une expertise en ce qui concerne les troubles de la déglutition mais également les textures adaptées, Emeline Lesassier reste constamment en éveil : « *J'en apprends tous les jours. L'alimentation évolue, je dois donc me tenir informée des nouvelles tendances. Depuis plusieurs années, je teste des alternatives plus légères ou adaptées aux besoins de mes patients. D'ailleurs, ce sont eux qui enrichissent mes carnets de recettes* », nous confie la diététicienne nutritionniste, dont la mission est autant préventive que curative.

À noter que son activité professionnelle à Coignières est le prolongement de son travail à la Fondation Mallet, où elle prend en charge des patients présentant des troubles neurologiques (AVC, Alzheimer, traumatismes crâniens...) et encadre des ateliers diététiques en direction de jeunes enfants et adolescents en situation de

handicap, notamment. Certes spécialiste de l'alimentation, Emeline Lesassier tient à rappeler « *l'importance de l'activité physique et du sommeil pour une bonne santé physique et mentale* ».

Consultations le mercredi, de 9h à 19h et le samedi, de 13h30 à 19h

Prise de rendez-vous sur Doctolib, par mail à lesassier.diet@protonmail.com ou par téléphone au 06 63 92 91 43



VILLE ACTIVE



CÉRÉMONIE DES VŒUX AUX COIGNIÈRIENS

Toujours aussi fédérateur et convivial, ce temps fort a rassemblé plus de 400 personnes dans les salons Antoine de Saint-Exupéry le vendredi 23 janvier 2026.

Monsieur le Maire, les élus de la commune dont l'adjointe au maire en charge des cérémonies et des fêtes, la députée des Yvelines, le préfet délégué à l'égalité des chances, plusieurs maires et élus de SQY, des élus départementaux, des représentants des autorités civiles et militaires, des membres du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes ainsi que de nombreux habitants ont participé à cet événement majeur du début d'année.



Axée sur le thème « Coignières, unie par ses valeurs », la manifestation était propice aux échanges nourris, dans un cadre chaleureux. Après la diffusion d'une rétrospective retraçant les projets marquants de l'année écoulée, les convives ont pu se délecter d'un savoureux cocktail dînatoire, suivi de la traditionnelle galette des rois. Une telle cérémonie nécessite une réflexion globale : **« La scénographie et la décoration respectent le thème préalablement validé par M. le maire. Le choix des couleurs, l'ambiance sonore, la mise en lumière et le contenu audiovisuel (qu'il s'agisse de la rétrospective ou du film inspirant) sont corrélés à la thématique retenue »,** déclare Fariza Kecir, responsable événementiel.



Cette dernière rappelle l'importance d'une coordination interservices : **« Avec le centre technique municipal, nous avons procédé au choix des fleurs destinées à habiller l'ensemble du podium. Initiés par le régisseur de l'espace A. Daudet, des jeux de lumières sont venus renforcer la qualité esthétique,**

notamment symbolisée par le travail des agents du CTM ayant conçu la Marianne, élément central de cette édition 2026. Parallèlement, une concertation a été menée avec le traiteur afin de proposer un cocktail dînatoire cohérent avec l'esprit de la soirée, tant sur le plan gustatif que visuel. La décoration des espaces de réception a également été pensée en ce sens ».

Une organisation collective et minutieuse au service des Coignièriens : voici un résumé de cet événement qualifié de « véritable show » par une myriade de participants. Merci à l'ensemble des agents municipaux et des partenaires impliqués dans le bon déroulement de cette soirée inoubliable !





VIE SPORTIVE



Un engouement général pour la nouvelle aire multisports intergénérationnelle !

Accessible à tous depuis le 1^{er} novembre 2025, cet espace fédère un grand nombre d'utilisateurs.

Située dans la rue du Moulin à Vent, l'aire multisports intergénérationnelle permet aux Coigniéens de s'exercer et de se divertir librement tous les jours, de 8h30 à 17h du 1^{er} septembre au 31 mars et de 8h30 à 21h30 du 1^{er} avril au 31 août. Ces plages horaires relativement larges leur donnent la possibilité de se dépenser physiquement, notamment le week-end, durant les vacances ou après le travail. Fruit d'un travail collaboratif entre le service des sports, les services techniques et les élus, **le site regroupe plusieurs équipements sportifs et de loisirs :**

- **Un espace de street workout (musculation à partir d'exercices basés sur le poids du corps) ;**
- **Un pumptrack (piste en boucle avec des bosses et des virages relevés pour les vélos, trottinettes, skateboards et rollers) ;**
- **Une aire de jeux pour enfants ;**
- **Des terrains de badminton, de basket-ball, de volleyball et de handball ;**
- **Une piste d'athlétisme.**



UNE OFFRE DIVERSIFIÉE

Remplaçant un ancien terrain de football inutilisé, cette nouvelle aire est venue enrichir l'offre sportive proposée à Coignières : *« En raison de la proximité avec le gymnase du Moulin à Vent ainsi que les établissements scolaires (collège de la Mare aux Saules et l'école M.Pagnol), il nous semblait judicieux de transformer un terrain inexploité en un espace pouvant accueillir un maximum de personnes. Notre objectif était de faciliter la pratique sportive de tous les publics. Pendant le Covid, nous avons constaté que les administrés avaient besoin de s'exercer en extérieur, de manière autonome »,* explique Samir Benhadj, responsable du service des sports.

Avant de préciser : *« L'aire multisports répond à différents besoins. L'espace de street workout favorise le renforcement musculaire. La mise en place de l'aire de jeux pour enfants est une demande formulée par les Coigniéens : hormis celle du parc de la Prévenderie, il n'y en avait pas. En ce qui concerne le plateau sportif, il permet de pratiquer du basket-ball, du badminton, du handball et du volleyball : c'est une bonne nouvelle car les habitants exerçaient ces sports dans les villes environnantes, en raison du manque d'équipements sur notre territoire. Par ailleurs, le pumptrack initie à la pratique de la glisse de façon ludique et est adapté à tous : les bosses sont plutôt douces et correspondent aussi bien à des enfants de 5 ans qu'à des adolescents de 17 ans, mais également aux adultes ».*

UN PUBLIC HÉTÉROGÈNE

L'aire multisports intergénérationnelle remporte l'adhésion générale : « *Nous avons de très bons retours de la part des nombreux utilisateurs, qu'il s'agisse des enfants, des adolescents, des adultes ou des seniors. Le mercredi, par exemple, les collégiens de la Mare aux Saules s'y rendent directement après les cours, sur leur temps personnel. Le jeune public scolaire est devenu un habitué des lieux : sur le temps périscolaire, les écoliers de M.Pagnol, encadrés par les animateurs du centre de loisirs, viennent s'exercer. Les associations également. À noter que l'école des sports sera amenée à utiliser ces infrastructures dans un futur proche, au même titre que les professeurs et les collégiens de la Mare aux Saules lorsqu'ils entameront leur cycle d'athlétisme* », nous apprend Abdel Guessoum, directeur de la prévention et des politiques jeunesse et sportive. Ce dernier évoque les nouveaux aménagements prévus : « *En complément de la végétation plantée, afin de créer des zones ombragées, des bancs et des poubelles seront installés début 2026. D'autres équipements viendront compléter ce site à l'avenir* ».





FOCUS



Manuela Da Costa, l'altruisme incarné

Constamment tournée vers les autres, Manuela Da Costa est animée par l'envie d'aider ses concitoyens.

Une insatiable soif d'apprendre. Cette caractéristique de Manuela Da Costa explique, en partie, sa belle ascension professionnelle. Après onze années où elle a enchaîné les postes à la Résidence-autonomie « Les Moissonneurs » mais également à l'école Gabriel Bouvet (gardienne, agent d'entretien, agent territorial spécialisé des écoles maternelles), l'ancienne secrétaire médicale a intégré la Mairie de Coignières en avril 2014. Durant quatre ans, la détentrice d'un bac « sciences médico-sociales » et d'un BEP « préparation aux carrières sanitaires et sociales » démontre une polyvalence (missions assurées à l'accueil, à l'état-civil, à l'enfance et à l'agence postale communale), une minutie ainsi qu'une détermination remarquables. Et remarquées.



Symbolique de la confiance qu'elle inspire, Manuela Da Costa se voit proposer la gestion des élections municipales anticipées d'octobre 2018 (à la suite de la démission du conseil municipal et du maire de l'époque M. Sevestre), et cela à deux mois du scrutin. Désireuse d'élargir son domaine de compétences, elle accepte : « *Au départ, mes connaissances électORALES étaient relativement limitées mais j'étais très motivée à l'idée de relever ce défi. Je me suis renseignée auprès de communes utilisant le même logiciel, j'ai appelé la Préfecture. J'ai appris sur le tas. J'avais simplement envie de justifier la confiance placée en moi en travaillant consciencieusement. Prendre des risques mesurés fait partie de mes habitudes* ». Elle sera par la suite nommée responsable des affaires générales.

L'égalité comme principe fondateur

Après une expérience de trois ans en qualité de responsable du pôle administration enfance, Manuela Da Costa gravit les échelons et devient, en mars 2022, directrice des services à la population. Un poste qu'elle occupe toujours, le sens du service public chevillé au corps. Ses missions ? Gérer les élections tout au long de l'année (commissions de contrôle, informations relatives aux inscriptions électORALES, formation des agents, etc.), assurer une veille juridique, faire appliquer le respect du code civil, du code funéraire et du code électoral, informer le public des services proposés par la Mairie, gérer les plannings mais également les imprévus... Pour effectuer son travail avec brio, la fonctionnaire met en avant « *l'importance de la motivation de mes agents et d'une bonne cohésion d'équipe* ». Le fonctionnement de sa direction est basé sur « *la communication, la bienveillance, la solidarité et l'ouverture d'esprit* ».



FOCUS

Une notion lui tient particulièrement à cœur : garantir à tous une égalité de service et de renseignement : « **Tous les usagers sont reçus de la même manière. J'accorde une importance capitale à cet aspect. Mes origines ont sûrement renforcé ma volonté d'appliquer ce principe. Tous deux Portugais, mes parents ont voulu, dès leur arrivée en France, s'intégrer du mieux possible en apprenant à parler français. Par exemple, ma mère, en tant que gouvernante, a appris le français en discutant avec une petite fille qu'elle gardait. Je suis bien placée pour connaître la difficulté de la situation d'un immigré. C'est la raison pour laquelle l'égalité de traitement du public m'importe autant** », nous confie, non sans émotion, Manuela Da Costa.

Double culture

Un sentiment de fierté s'empare de la Franco-lusitanienne au moment d'évoquer la France et le Portugal : « **Quand j'étais plus jeune, je disais que j'étais tiraillée entre les deux pays. Mon sang est 100% portugais car mes parents le sont. Mais je suis née à Saint-Cyr-l'École, j'ai grandi et j'ai vécu en France. J'ai toujours navigué entre ces deux cultures. Chacune me nourrit à sa façon. Je me définis comme cosmopolite, ma double culture m'enrichit. Pour l'anecdote, j'ai appris à parler portugais avant le français. J'ai découvert la langue française à l'école, à trois ans. À la maison, on parlait uniquement portugais** », se remémore l'ancienne élève du groupe scolaire Bouvet et du collège de la Mare aux Saules, arrivée à Coignières à l'âge de 18 mois.



Un exemple de la fibre portugaise héritée de sa mère ? Manuela Da Costa affectionne les repas familiaux : « **J'aime cuisiner et faire preuve de générosité. J'ai toujours baigné dans cet environnement du « bon vivre » et du « bien manger ». J'apprécie la convivialité qui irradie ces moments gourmands !** », explique joyeusement la mère de deux filles, qu'elle a gardées pendant 8 ans lorsqu'elles étaient petites. Logique, pour une femme qui place la famille au centre de sa vie. Imaginez sa joie incommensurable en juillet dernier, lors de la naissance de sa petite-fille !



De l'aveu de ses collègues, Manuela Da Costa est une personne attentionnée, à l'écoute, de bon conseil, sociable et altruiste. La preuve : depuis 2020, elle est syndiquée à la CFTC et y officie en tant que secrétaire. Un engagement motivé par son désir de « **favoriser l'équité, de réduire autant que de besoin les inégalités afin d'améliorer les conditions du plus grand nombre** ». Toujours enclue à faire plaisir aux autres, cette passionnée de lecture et de cinéma est évidemment membre du bureau de l'amicale du personnel de la Mairie de Coignières, qui organise fréquemment des sorties, des repas et des voyages, pour le plus grand bonheur des agents municipaux. Ces derniers saluent l'implication quotidienne de Manuela Da Costa et sont très enjoués lorsqu'il s'agit de déguster ses délicieuses pâtisseries, qu'elle concocte généreusement.





INFORMATIONS



Valorisation des talents de Coignières à l'espace A.Daudet

Depuis octobre 2025, les lauréats de la première édition du concours « Les talents de Coignières » exposent, l'un après l'autre, leurs créations au théâtre pendant plusieurs jours. De nombreux visiteurs, notamment le Maire de Coignières et les élus dont l'adjoint au Maire délégué à la culture, sont venus admirer les œuvres de Brigitte Misrahi, Marion Evrard, Myriam Bouveret et Yves Bouvier. Ces derniers excellent dans la peinture, la sculpture, la photographie, le modelage, la calligraphie et l'enluminure. Les deux derniers vainqueurs du concours, Zahra Benzerga et Dominique Delachaux, seront prochainement mis à l'honneur.



Conseils de quartier : plantation d'un arbre à proximité du parking des Acacias

Un alisier blanc a récemment pris racine au niveau du triangle situé à côté dudit parking. Fruit des attentes des conseils de quartier, cette plantation était attendue des riverains.



Cafés des parents

Les 8 novembre, 13 décembre, 10 janvier et 7 février, plusieurs parents coignériens se sont rendus au centre de loisirs « La Farandole » et à la Maison de Voisinage afin d'obtenir des conseils avisés sur la parentalité de la part de Mme Atika Lebret, coach dans le domaine de l'éducation. Des rencontres très appréciées des participants, qui échangent ainsi sur leur quotidien tout en profitant des recommandations de Mme Lebret.



Portes ouvertes de l'association Art gravure SQY

Les 29 et 30 novembre, les curieux et passionnés d'art ont découvert les réalisations des membres de l'association. L'occasion d'échanger avec eux et de faire des emplettes, dans le local situé au passage du commerce.



Le recensement de la population est en cours

Entamée le 15 janvier dernier, cette procédure se déroulera jusqu'au samedi 14 février. Si ce n'est pas déjà le cas, un agent recenseur, accrédité par la commune, vous fournira prochainement une notice internet (en mains propres ou dans votre boîte aux lettres). Grâce à ce document indispensable (à conserver précieusement), vous pourrez procéder à votre recensement en ligne, rapidement et simplement. **Rappel : le recensement est un devoir civique obligatoire et gratuit ! Attention : à l'initiative de l'INSEE, une amende de 38€ peut être infligée en cas de refus persistant ou de réponses sciemment inexactes.** Il définit le nombre de personnes résidant en France et la population officielle de notre ville. Les données collectées (confidentielles) permettront de déterminer la participation de l'État au budget de notre commune mais également d'identifier les besoins en matière d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraites...). Plus d'infos : Manuela DA COSTA : manuela.dacosta@coignieres.fr – Rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.



Les agents recenseurs



À NOTER !

Mardi 17 février, à 20h30

Espace A.Daudet

Concert de Piers Faccini et de Ballaké Sissoko

Infos : 01 30 62 36 00

espacealphonsedaudet.fr

Mercredi 18 février, de 18h30 à 20h

Maison de Voisinage

Réunion publique sur les biodéchets

Infos : 01 76 52 38 98



Samedi 7 mars, de 9h à 12h

École élémentaire G. Bouvet

Repair'Café

Infos : repaircafecoignieres.fr

Mardi 10 à 20h30, mercredi 11 à 20h30, jeudi 12 à 19h30, vendredi 13 mars à 20h30

Espace A.Daudet

Conférence humoristique « Kevin »

Infos : 01 30 62 36 00

espacealphonsedaudet.fr

Samedi 14 mars, de 14h à 17h

Centre de loisirs « La Farandole »

Café des parents

Infos : 01 30 13 17 77

Dimanches 15 et 22 mars

Mairie, écoles élémentaires

G. Bouvet et M. Pagnol

Élections municipales

Infos : 01 30 13 17 88

Mardi 17 mars, 20h

Espace A.Daudet

Vernissage de l'exposition « Une vie, des émotions en couleur » de Dominique Delachaux

Exposition accessible à tous aux horaires d'ouverture du théâtre du 16 au 27 mars

Infos : 01 30 62 36 00



Samedi 21 mars, à 19h30

Espace A.Daudet

Spectacle de danse hip-hop « World Step Contest »

Infos : 01 30 62 36 00

espacealphonsedaudet.fr

Dimanche 22 mars, de 8h30 à 19h

Gymnase du Moulin à Vent

Tournoi de judo Coignières

Foyer Club

Infos : coignieres-foyer-club.org

Mercredi 25 mars, à 18h

Maison de Voisinage

Pièce de théâtre interactif

« L'Avare, d'après Molière »

Infos : 01 30 62 36 00

espacealphonsedaudet.fr

Samedi 28 mars, à 20h30

Espace A.Daudet

Concert de l'orchestre

symphonique Alphonse Daudet

Infos : 01 30 62 36 00

espacealphonsedaudet.fr

Samedi 11 avril, à 15h

Parc de la Prévenderie

Chasse aux œufs

Infos : 01 30 13 75 13

Dimanche 12 avril, à 17h

Église Saint-Germain d'Auxerre

Dimanches musicaux : concert

« violon et orgue » autour des quatre saisons de Vivaldi

Infos : 01 30 62 36 00

espacealphonsedaudet.fr

Jeudi 16 avril, de 9h30 à 16h

Salons Antoine de Saint-Exupéry

Forum de l'emploi

Infos : 01 30 13 17 66

Vendredi 17 avril, à 20h30

Espace A.Daudet

Pièce de théâtre « Numéro 2 »

Infos : 01 30 62 36 00

espacealphonsedaudet.fr



DÉCISIONS MUNICIPALES MAJEURES

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025

APPROBATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BATIES (T.F.P.B.) DANS LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (LES ACACIAS) POUR LES ANNÉES 2026 A 2030

Dans le prolongement de l'adoption du Contrat de ville intercommunal 2024-2030 « Engagements Quartiers 2030 » par le Conseil communautaire en date du 28 juin 2024 et conformément à la loi n° 2014-173 dite « de programmation pour la ville et la cohésion urbaine » du 21 février 2014 qui a rendu obligatoire la production d'une annexe appelée « convention d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) », Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) a été chargée de l'élaboration de cette convention, en copilotage avec l'Etat et avec l'appui du Centre de ressources Politique de la ville de l'Ouest Francilien.

Pour rappel, le périmètre des quartiers prioritaires est déterminé à partir d'un seul critère : la concentration des ménages à bas revenus. Ce qui correspond, sur le territoire de SQY, aux quartiers prioritaires suivants :

- Les Acacias à Coignières
- Le Pont du Routoir à Guyancourt
- Le Bois de l'Etang/Orly Parc à La Verrière
- L'Avre aux Clayes-sous-Bois
- Les Fiches à Maurepas
- Le Valibout à Plaisir
- Jean Macé à Trappes
- Les Merisiers-La Plaine de Neauphle à Trappes

Lors de la séance du conseil municipal en date du 25 juin 2024, la Ville de Coignières a adopté ce même contrat de ville intercommunal.

Un cadre national pour l'élaboration des conventions d'abattement de la TFPB a été proposé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Ce cadre général pose notamment le principe de la mobilisation préalable des moyens de gestion de droit commun des bailleurs et est complété par les spécificités territoriales avec les communes, les bailleurs et le Département des Yvelines.

Le cadre national ainsi défini prévoit l'élaboration de conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB, signées entre l'Etat, les collectivités concernées et les bailleurs.

La loi de finances 2024, votée le 29 décembre 2023, a autorisé un abattement de 30 % de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) du parc de logements sociaux des quartiers en Politique de la ville.

Le taux de compensation par l'Etat de cette exonération fiscale est fixé à 40 % au bénéfice des communes.

Rattachée au Contrat de ville, cette convention cadre s'applique à l'ensemble des quartiers prioritaires de la Politique de la ville de SQY. Elle est valable pour la durée du contrat de ville. Toutefois nouvellement entrant dans le dispositif politique de la ville, et afin d'évaluer au plus juste la présente convention, la Commune de Coignières a souhaité dans un premier temps, contractualiser sur une base annuelle.

À la demande de l'Etat et de SQY, il a cependant été proposé aux membres du conseil, lors de la séance de décembre, de contractualiser, au titre de l'abattement de la TFPB, à compter du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au terme du contrat politique de la ville, à savoir 2030. Pour se faire, il convenait à la commune de délibérer pour un avenant.

En 2025, cette mesure fiscale, dont le montant est estimé à 150 millions d'euros environ, représente, sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, environ 2 596 794 €, s'agissant des quartiers prioritaires du Contrat de Ville.

Pour la Commune de Coignières, l'abattement 2025 a représenté 81 380 euros. Il s'agit maintenant de reconduire par avenant, à compter du 01/01/2026, l'abattement TFPB, pour les années 2026 à 2030, soit la durée du Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ». Un bilan sera produit par le bailleur chaque année au plus tard le 31/11.



INFORMATIONS

**Permanence juridique en Mairie**

Le premier mercredi de chaque mois, vous avez la possibilité de bénéficier de l'expertise d'un avocat assermenté, qui vous apporte des réponses personnalisées en Mairie. Un service gratuit et accessible uniquement sur rendez-vous, de 17h à 19h30.

Sur rendez-vous au 01 30 13 17 77 - accueil@coignieres.fr

**Permanence du conciliateur de justice**

Un conciliateur de justice vous reçoit en Mairie le premier et le troisième mardi de chaque mois, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h. La conciliation de justice est une procédure simple, rapide et entièrement gratuite qui permet le règlement à l'amiable de vos litiges (entre particuliers ou avec des professionnels), à l'exception du droit de la famille (qui relève de la compétence de la médiatrice familiale) et de l'administration (qui relève du délégué départemental du défenseur des droits).

Sur rendez-vous au 01 30 13 17 77 - accueil@coignieres.fr
+ d'infos : conciliateurs.fr

**Permanence CCAS**

Chaque mercredi, de 13h30 à 19h30, le Centre Communal d'Action Sociale tient une permanence individualisée au CCAS sur rendez-vous, pour toutes les demandes relatives au volet social, au logement, etc.

Sur rendez-vous au 01 34 61 45 75 - ccasrpa@coignieres.fr

La mairie recrute !

RDV sur la page LinkedIn Mairie de Coignières ou sur notre site coignieres.fr, rubriques Ma Mairie/ma ville recrute.

**Le Maire à votre écoute**

Soucieux d'apporter des réponses concrètes et personnalisées aux Coignériens, le premier édile assure une permanence en Mairie le samedi matin, de 9h à 12h. Ces temps d'échange, qui reposent sur le dialogue et sur l'écoute, visent à répondre efficacement aux préoccupations des administrés.

Permanence sur rendez-vous par téléphone au 01 30 13 17 83 ou par mail : secretariat.du.maire@coignieres.fr

**La Police municipale à vos côtés**

La Police municipale de Coignières assure un accueil physique en Mairie aux horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville. Un accueil téléphonique est parallèlement assuré :

> En période scolaire :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h15 / 13h30-17h
Mercredi : 14h / 19h30

> Hors période scolaire :

Lundi, mardi et jeudi : 8h30-12h15 / 13h30-17h30
Mercredi : 14h-20h

Vendredi : 8h30-12h15 / 13h30-17h

Au-delà de ces horaires, le service effectue également 3 nocturnes par semaine jusqu'à 20h (jours choisis de façon aléatoire).

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le 17 ou le Commissariat d'Élancourt au 01 30 69 64 00.

Police municipale - 01 34 61 69 27
police.municipale@coignieres.fr

Communication

Suivez-nous sur les réseaux sociaux en vous abonnant à **Villedecoignieres** sur Instagram, Twitter et Facebook

**Votre prochain Conseil municipal le
Lundi 13 avril 2026
à 19h45 en Mairie**

**Retrouvez prochainement l'ordre du jour et les délibérations du conseil sur :
coignieres.fr**



BIENVENUE AUX NOUVELLES ENSEIGNES

UNI PARE-BRISE

Service de réparation de pare-brise
Rue du Pont des Landes
Tél : 01 86 04 90 42
yvelines@uniparebrise.fr
unipare-brise.fr
Tel : 06 14 86 48 65

PHARMACIE DE COIGNIERES

Officine de pharmacie
3 rue de la Boissière

LE VENDEUR AUTOMOBILES

Vente de véhicules d'occasion
45 RN 10
Tél : 06 03 77 70 08
coignieres@levendeurautomobiles.com
levendeurautomobiles.com

VITESSE PARE-BRISE

Service de réparation de pare-brise
46 rue des osiers
Tél : 01 87 08 90 04

PHONE REPAIR

Atelier de réparation de téléphone portable
6 Rue Laennec (chez GTE)
Tél : 07 44 88 80 75
phonerepair78.com
contact@phonerepair78.com

OKILO

Vaisselle céramique vendue au poids
44 avenue de la gare
@okilo_paris
F : okiloparis

DUBAI MALL

Supermarché
Rue des Frères Lumière - Ccial LE FORUM

ÉTAT CIVIL

Naissances

Kaylia NOUWOSSAN, le 10 octobre 2025

Théo GOMES DE PINA, le 28 octobre 2025

Jana AZIZI, le 22 novembre 2025

Mariages

Hadj Tayeb AMARA et Candy HORNECK, le 27 septembre 2025

Soumia MAZOUZA et Said EL MARINI, le 25 octobre 2025

Dan-Eugen LAIU et Manuela-Ramona HUTANU, le 13 décembre 2025

Transcriptions de décès

Nicolas MORINEAU, le 11 octobre 2025

Décès

Khedoudja BOUREBAA, le 06 novembre 2025

Fatoumata DAGNON, le 26 novembre 2025

La Municipalité présente ses sincères condoléances aux familles des défunt.



EXPRESSION DES ÉLUS

Afin de garantir la libre expression de tous les groupes politiques représentés au sein du Conseil municipal, cette page est consacrée aux tribunes d'expression libre. Chaque groupe dispose d'un espace équivalent pour s'exprimer sous sa seule responsabilité.

À l'aube de cette année nouvelle, nous vous souhaitons à toutes et à tous nos meilleurs voeux pour 2026.

À Coignières, la fin de l'hiver se profile tout doucement et, avec elle, s'estompe peu à peu la grisaille des derniers mois. Les journées s'allongent, la lumière revient et notre cadre de vie commence déjà à se transformer sous l'effet des premiers signes du printemps. Les arbres bourgeonnent et les premiers parfums végétaux s'invitent dans nos déplacements quotidiens. Cette transition saisonnière apporte un souffle de renouveau dont la commune s'empare chaque année avec enthousiasme.

Ainsi les équipes des espaces vert s'apprêtent à fleurir les ronds-points, les massifs et les espaces publics. Leur travail patient contribuera à redonner à la ville ses couleurs de saison, qu'il s'agisse des zones que nous traversons en voiture ou celles que nous longeons en promenade pédestre ou à vélo. C'est une véritable renaissance visuelle

qui s'opère ainsi, et qui participe au bien-être des habitants mettant en exergue l'identité de Coignières.

Avec l'arrivée progressive des beaux jours, nos infrastructures de plein air retrouvent également une nouvelle dynamique. L'aire multigénérationnelle, désormais prête à accueillir les sportifs occasionnels comme les plus assidus, devrait bientôt regagner en fréquentation. Qu'il s'agisse de se remettre au sport, de profiter d'un moment convivial en famille ou de simplement se détendre, chacun y trouvera une manière de savourer la douceur printanière. Ces espaces ont été conçus pour que chacun puisse y trouver sa place, quels que soient son rythme et ses attentes.

Ce changement de saison invite à renouer avec une certaine douceur, à prendre le temps, et à porter un regard renouvelé sur notre environnement.

Que ce printemps qui arrive soit pour chacun un moment de renouveau, durable, porté par un

élan et une énergie retrouvée. En cette période de transition, nous souhaitons à toutes et à tous de profiter pleinement de cette nature qui s'éveille et de tous les espaces que notre commune met à disposition pour que chacun puisse vivre ce renouveau à sa manière.

*Les Élus de la liste majoritaire
Un Élan Durable pour Coignières*

En ce début d'année, nous adressons à tous les Coigniéens nos vœux les plus sincères. Que 2026 soit pour vous et vos proches synonyme de bonheur, de bien-être et de réussite dans vos projets.

Pour cette première tribune, nous souhaitons nous exprimer sur l'accès aux soins qui constitue une préoccupation majeure pour beaucoup d'entre nous.

Sur notre commune, comme dans l'ensemble de la communauté de communes, la présence de médecins généralistes, spécialistes et personnels paramédicaux reste inférieure à la moyenne nationale. Cette situation a d'ailleurs conduit l'Agence Régionale de Santé (ARS) à classer notre commune en "Zone d'Intervention Prioritaire" (ZIP) ouvrant droit à des dispositifs spécifiques pour faciliter l'installation de praticiens (aides financières, accompagnement administratif...).

À Maurepas, également en ZIP, un porteur privé a récemment déposé un dossier pour la création d'un centre de santé conventionné secteur 1, regroupant médecins généralistes et spécialistes salariés.

Face à la pénurie de professionnels de santé, nous saluons l'engagement d'un pharmacien local qui va permettre la sauvegarde et la réouverture de la pharmacie de Coignières située au 3 rue de la Boissière, afin de consolider et d'enrichir l'offre de soins du centre médical.

Cependant, depuis le départ en retraite d'un médecin généraliste, de nombreux habitants se retrouvent sans médecin traitant ou contraints de parcourir de nombreux kilomètres pour se faire soigner.

Après l'échec des démarches visant à accueillir des médecins bénévoles, il est désormais

indispensable d'envisager des mesures attractives pour garantir l'installation durable de nouveaux praticiens.

*Xavier Girard
Président de Coignières Avenir
coignieres.avenir@gmail.com
www.coignieres-avenir.com*



chasse aux œufs



SAM. 11 AVRIL - 15H
Parc de la Prévenderie

Ouverte aux enfants de 2-11 ans accompagnés d'un adulte
Accès rue de la Prévenderie



01 30 13 75 13

evenementiel@coignieres.fr

@ Villedecoignieres

COIGNIÈRES
ÉCO SOLIDAIRE PAR NATURE
coignieres.fr